Aide-mémoire | Juillet 2022

Évaluation à l'accueil (EA) interRAI (SIIR) : utilisation de l'indice d'autonomie comme outil d'aide à la prise de décisions

Qu'est-ce que l'indice d'autonomie?

L'indice d'autonomie est un indicateur descriptif de la présence de déficiences cognitives ou relatives aux activités de la vie quotidienne (AVQ). La personne est considérée comme étant autonome ou non (présence de déficiences). L'indice est utilisé dans le calcul de plusieurs échelles de l'instrument d'évaluation à l'accueil.

Comment fonctionne-t-il?

Le dépistage permet de distinguer les personnes autonomes dans les 5 AVQ et sur le plan cognitif de celles qui présentent des déficiences liées à au moins un de ces éléments (voir l'arbre de décision ci-dessous).

Quels sont les critères utilisés pour le calcul de l'indice d'autonomie?

Le calcul de l'indice d'autonomie repose sur 6 éléments d'évaluation :

- Habiletés cognitives dans la prise de décisions quotidiennes (C1)
- Performance dans les activités de la vie quotidienne (AVQ)
  - Bain (C2a)
  - Transfert pour le bain (C2b)
  - Hygiène personnelle (C2c)
  - Habillage du bas du corps (C2d)
  - Locomotion (C2e)

Quels en sont les avantages?

Sur le plan clinique

La personne est classée dans la catégorie Déficience (non autonome) si l'une ou l'autre des situations suivantes s'applique :

- indépendance diminuée (peu importe le niveau) en ce qui concerne les habiletés cognitives dans la prise de décisions quotidiennes
- besoin de supervision ou d'aide physique (peu importe le niveau) en ce qui concerne au moins l'une des AVQ évaluées (bain, transfert pour le bain, hygiène personnelle, habillage du bas du corps, locomotion).

Sur le plan organisationnel

- Favorise la prise de décisions uniformes par le personnel des services à domicile

ICIS

Arbre de décision

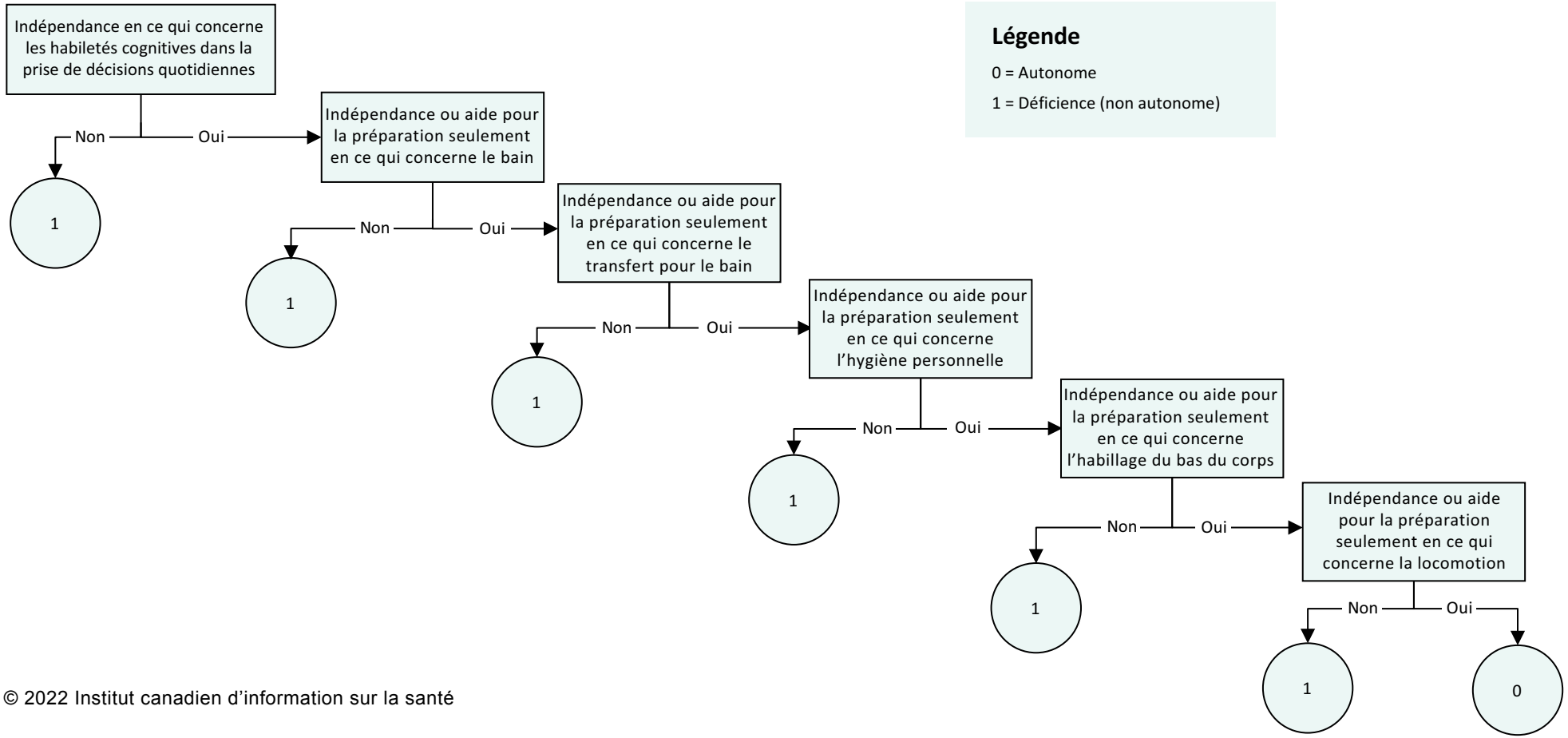

© 2022 Institut canadien d'information sur la santé

interRAI CA © interRAI Corporation, Washington (D.C.), 1994-2022. Modifié avec permission pour utilisation au Canada en vertu d'une licence accordée à l'Institut canadien d'information sur la santé.

Comment citer ce document :
Institut canadien d'information sur la santé. *Évaluation à l'accueil (EA) interRAI (SIIR) : utilisation de l'indice d'autonomie comme outil d'aide à la prise de décisions* [aide-mémoire]. Ottawa, ON : ICIS; 2022.

15776-0722

Annexe

Texte de remplacement pour l’image

Voici le processus décisionnel qui sous-tend l’attribution d’une valeur pour l’indice d’autonomie : si la personne est autonome en ce qui concerne les habiletés cognitives dans la prise de décisions quotidiennes et si elle est autonome ou n’a besoin d’aide que pour la préparation en ce qui concerne le bain, le transfert pour le bain, l’hygiène personnelle, l’habillage du bas du corps et la locomotion, la valeur 0 (0 = Autonome) est attribuée. Si la personne n’est pas autonome en ce qui concerne les habiletés cognitives dans la prise de décisions quotidiennes ou si elle a besoin de supervision ou d’aide physique pour le bain, le transfert pour le bain, l’hygiène personnelle, l’habillage du bas du corps ou la locomotion, la valeur 1 (1 = Déficience [non autonome]) est attribuée.